

ÉQUIPEMENT ■ LES GAZONS SYNTHÉTIQUES "ROUGES"

Des revêtements "tout-temps", mais pas sans entretien

Après la période "béton poreux" (années 1970-1980) puis l'époque "rénovation" (années 1990-2000), la tendance est aujourd'hui, outre la rénovation, à la transformation avec pose de revêtement synthétique à apparence de terre battue. Le point.

Les années 1970-1980, caractérisées par le développement du sport professionnel et la médiatisation des événements sportifs, ont vu la construction en France de près de 15 000 courts, plus particulièrement des bétons poreux. Puis est venue la période de "rénovation" d'une partie des courts existants. Outre cette dernière, l'option "transformation" semblerait convenir aujourd'hui aux utilisateurs, avec la pose d'un revêtement synthétique, apportant plus de confort de jeu avec une apparence de terre battue.

Les entreprises présentent les gazons synthétiques "rouges" comme des « terres battues synthétiques, tout-temps et sans entretien ». Cet argument commercial n'est vrai qu'en ce qui concerne la composition synthétique de la fibre (polypropylène ou polyéthylène), généralement d'une hauteur de 1,2 cm à 2,4 cm. Le tapis est

composé de 40 000 à 70 000 fibres au m² et chargé en sable rond, blanc ou coloré.

Terre battue ? Seule la couleur ocre de la fibre et du sable teinté l'évoquent. Un sable généralement rond et lavé, enrobé d'une pellicule de peinture, sur lequel le déplacement s'apparente plus à une "glissade" qu'à une glisse avec reprise d'appui.

Tout-temps ? Seuls les travaux préparatoires du support sur lequel sera posé ce gazon synthétique permettront d'envisager une pratique régulière et en toute saison. Dans la majorité des cas, ce revêtement est posé sur un ancien béton poreux dont il faudra estomper les décalages de dalles et amplifier la perméabilité en le perçant à intervalles réguliers.

Sans entretien ? Certainement pas. Un gazon synthétique demande une atten-

tion toute particulière, tant de la part du poseur que des utilisateurs. Un entretien quotidien (utilisateurs) et un entretien annuel (poseur ou entreprise spécialisée) sont indispensables pour assurer la durabilité et la jouabilité de ce revêtement. Malgré les fiches d'entretien fournies par les poseurs et les recommandations fédérales, les retours – signalant une usure prématurée, un compactage inévitable quel que soit l'âge du revêtement, un entretien finalement complexe et coûteux – montrent que les gazons synthétiques ne sont PAS TOUJOURS à la hauteur de l'attente des clubs (utilisateurs) ou des collectivités (financiers et gestionnaires). Ces revêtements doivent, en réalité, répondre à une demande de pratiquants pour davantage de confort de jeu, mais sans que cela conduise à ignorer les incontournables obligations d'entretien. ■

FOCUS

L'entretien des gazons synthétiques

■ **L'usure prématurée** se localise forcément en zone de fond de court (1 m devant la ligne de fond et 2 m derrière cette même ligne).

■ **Le compactage ou "glacis"** semble se former par accumulation de poussières de fibre, de poussières de sable et de résidus organiques qui, en présence d'eau, constituent peu à peu une chape dure et lisse pouvant rendre le court impraticable.

■ **Les opérations indispensables** à l'entretien de cette surface sont donc :

- l'enlèvement du surplus de sable
- le décompactage du gazon
- l'aspiration des poussières et résidus
- l'apport en sable (neuf ou recyclé)
- le brossage du court (afin de faire rentrer le sable dans le gazon)
- l'apport final de sable pour assurer la glissance

■ **Le contrat annuel d'entretien** proposé par les entreprises ne semble pas systématiquement inclure le décompactage des courts alors que cette opération est essentielle, voire indispensable. Le simple fait de recharger en sable ne suffit pas. Mais avec des contrats annuels autour de 1 000 € TTC il n'est pas possible de faire plus.